

LES JÉSUITES DU CANADA FRANÇAIS ET L'ÉDUCATION

par **GÉRARD PLANTE s.j.**

animateur du Projet éducatif au Collège Jean-de-Brébeuf,
l'auteur fut aussi directeur des études pour l'ensemble
des collèges jésuites du Canada français

Les jésuites ont exercé le ministère de l'enseignement, au Canada, dès les débuts du régime français. Ils ont maintenu, tout au long de l'histoire de la Nouvelle-France, un collège en tout semblable à leurs collèges de la métropole : le *collège des Jésuites de Québec*. Ouvert en 1635, il cessait tout enseignement en 1776, sous le régime britannique, et les autorités du pays le transformaient en caserne.

Depuis la restauration de la Compagnie de Jésus (1814), les jésuites, revenus au Canada en 1842, ont œuvré comme éducateurs dans huit collèges et une université, à savoir :

au **collège Sainte-Marie**, fondé en 1848, à Montréal, maintenu comme institution classique jusqu'en 1969, année où les jésuites s'en retirèrent et où son personnel et sa bibliothèque universitaires passèrent à l'Université du Québec à Montréal, fraîchement créée ;

au **collège Saint-Joseph** de Saint-Boniface, institution associée à la fondation de l'Université du Manitoba et prise en charge par les jésuites en 1885 et remise aux soins d'une équipe diocésaine en 1967 ;

au **collège du Sacré-Cœur** de Sudbury (Ontario), fondé par la Compagnie de Jésus en 1913, avec une charte universitaire ; fermé, au niveau secondaire, en 1967 ; devenu, en 1969, de par son cours universitaire, l'**Université de Sudbury**, laquelle, encore aujourd'hui aux mains des jésuites, fait partie, avec d'autres institutions protestantes ou neutres de cette fédération qu'est l'Université laurentienne ;

au **collège Saint-François-Xavier**, à Edmonton (Alberta), ouvert en 1913 et fermé en 1939 ;

au **Petit Séminaire de Gaspé**, pris en charge par la Compagnie de Jésus dès sa fondation en 1926 et passé aux Clercs de Saint-Viateur en 1938 ;

LA COMPAGNIE DE JÉSUS ET L'ÉDUCATION AU CANADA FRANÇAIS (1635-1986)

au collège **Saint-Ignace** (Montréal) fondé en 1927 ; fermé, quant à son cours secondaire en 1969 et intégré, quant à son cours universitaire, au cégep d'Ahuntsic, la même année ;

au collège **Jean-de-Brébeuf**, à Montréal, ouvert en 1928 et passé à une corporation laïque l'an dernier (1986) ;

au collège **des Jésuites**, à Québec, depuis sa réouverture en 1930 jusqu'à 1982, année où une corporation laïque en assuma la responsabilité pédagogique et la gestion.

On constate, en lisant ce relevé, que la Compagnie de Jésus, en 71 ans (de 1842 à 1913), ne s'impliqua que dans deux collèges (*Sainte-Marie*, à Montréal et *Saint-Joseph*, à Saint-Boniface). Mais elle en a ouvert deux en la seule année 1913 (*Saint-François-Xavier*, à Edmonton et *Sacré-Cœur*, à Sudbury). De 1926 à 1930, poussée expansionniste : les jésuites francophones prennent en charge le *Petit Séminaire* de Gaspé, puis fondent à Montréal le collège *Saint-Ignace* ainsi que le collège *Brébeuf*, et, à Québec, ils rouvrent le collège *des Jésuites*. Ce n'est que 39 ans plus tard qu'ils prendront une nouvelle initiative au Canada, au niveau universitaire cette fois, en assumant la responsabilité de l'*Université de Sudbury*, après avoir échoué dans leur tentative de créer l'université *Sainte-Marie*, à Montréal, en 1960.

Effectifs engagés dans ces institutions

Le ministère des collèges, dans la province jésuite du Canada français, a traditionnellement absorbé les énergies d'un nombre considérable de pères, de scolastiques et de frères. Voici quelques données sur ce sujet.

En 1900, au début du siècle, alors que les jésuites canadiens francophones et anglophones étaient groupés dans une seule « mission » bilingue, la section française de cette mission maintenait deux collèges (*Sainte-Marie*, *Saint-Joseph* à Saint-Boniface) qui occupaient 28.3% des effectifs francophones (63 religieux sur 222).

En 1926, la province francophone, récemment constituée (en 1924), compte 108 de ses membres sur 441, soit 24.4%, dans ces deux mêmes collèges.

En 1939, à la fin d'une période de 13 ans marquée par une subite expansion des institutions jésuites (ouverture de quatre collèges de 1926 à 1930), le nombre des jésuites affectés aux collèges de la Compagnie passe à 188 (sur les 680 membres de la province), soit une proportion de 27.6%.

En 1946, après la deuxième guerre mondiale (période de prospérité pour le Canada), cette proportion reste sensiblement la même : 27.4% (208 sur 754).

En 1966, en pleine « révolution tranquille », la proportion monte à 29.6% (220 sur 742).

En 1978, à la fin de la crise de persévérance qui a secoué la Compagnie de Jésus, les jésuites œuvrant dans des collèges de la Compagnie au Canada ne sont plus que 15.2% des effectifs globaux de la province (71 sur 465).

En 1983, ils sont encore moins nombreux : 39 sur un effectif provincial de 440, c'est-à-dire 8.8%.

En 1986 (en octobre), on dénombre 29 jésuites dans les personnels du collège *Brébeuf* et de l'*Université de Sudbury*, soit 7,3% des 395 membres de la province du Canada français.

Parallèlement à cette diminution rapide des effectifs jésuites dans les collèges de la Compagnie, un autre phénomène s'est produit : l'augmentation constante des laïcs dans les personnels de ces institutions. Dès le milieu des années 60, les laïcs y sont majoritaires. Aujourd'hui, au collège *Brébeuf*, par exemple, sur un total de 171 cadres, professionnels et enseignants (abstraction faite du personnel de soutien), on ne relève que 14 jésuites, comparativement à 157 laïcs.

L'enseignement donné dans les collèges jésuites

On peut distinguer trois grandes périodes dans l'évolution de l'enseignement offert par les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français.

(1) La première période concerne le *collège Sainte-Marie* exclusivement : une période de tâtonnements et d'ajustements. Les jésuites français qui fondèrent le *collège Sainte-Marie* en 1848 n'avaient pas de conceptions pédagogiques bien arrêtées. Notons en effet que ce n'est qu'en 1832 que la Compagnie avait mis au point une nouvelle version officielle du « Ratio studiorum » (son « plan d'études » officiel). D'autre part, ces jésuites devaient s'adapter à un pays dont ils n'avaient pas encore une parfaite connaissance. Les premiers plans d'études du *collège Sainte-Marie* comprenaient des cours d'humanités et des cours de formation commerciale : tout cela en français et en anglais. Cette conception répondait à certaines attentes du milieu.

(2) Au fur et à mesure que, en France, les idées pédagogiques des jésuites se conformaient au « Ratio Studiorum », le *collège Sainte-Marie*, à Montréal, organisait ses études sur le modèle jésuite français. Vers 1860, le collège offre un « cours classique » répondant aux désirs des élites canadiennes-françaises, mais selon les méthodes du « Ratio studiorum ». Ce cours, d'une durée de 8 ans, comprenait des humanités gréco-latines (6 ans) puis deux ans de philosophie. À ces matières, dites « principales » (avec la religion), s'ajoutaient, au long des 8 années du cours, tantôt du français et de l'anglais, tantôt de la géographie et de l'histoire, tantôt des mathématiques, des sciences naturelles, de la chimie, de la physique.

Le Collège Sainte-Marie, en 1970. Photo : Paul Hamel.



Ce modèle se maintiendra pendant un siècle environ, avec quelques variations commandées par les circonstances. Dans tous les collèges qu'elle fondera ou dirigera par la suite (du *collège de Saint-Boniface* en 1885 au *collège des Jésuites* de Québec en 1930) la Compagnie implantera ce modèle, en l'adaptant au gré des conditions régionales et des différentes affiliations universitaires.

C'est au cours de cette période que le *collège Sainte-Marie*, à l'occasion d'une querelle qui opposait le diocèse de Montréal à celui de Québec à propos de l'université de Montréal, acquit le privilège qui devait lui assurer par la suite une précieuse autonomie pédagogique. En 1889, Rome lui reconnaissait, en effet, le pouvoir de décerner lui-même à ses élèves qu'il jugeait qualifiés le grade de baccalauréat-ès-arts, premier grade universitaire dans le système québécois d'alors. Ce privilège fut communiqué aux collèges issus du *collège Sainte-Marie*, à savoir : le *collège Loyola* (de la province jésuite du Canada anglais) et le *collège Brébeuf*. La dernière application de ce privilège se fit en 1972 en faveur d'un certain nombre d'élèves du *collège Brébeuf*. À ce moment-là, l'évolution des enseignements dans les collèges jésuites était entrée dans sa troisième période, la période actuelle et le privilège de ces collèges n'avait plus sa place dans les structures scolaires nouvelles du Québec.

(3) En effet, en 1964, le ministère de l'Éducation du Québec, nouvellement créé, entreprenait une réforme en profondeur du système scolaire québécois. L'organisation des études dans les collèges jésuites se conforma aux règlements du ministère, essayant de garder l'esprit de la pédagogie jésuite, comme on l'avait fait dans les provinces de l'Ontario et du Manitoba. Le *collège Brébeuf*, à l'heure présente, au moment où les jésuites le cèdent aux laïcs, fonctionne donc selon les règlements et les programmes du ministère de l'Éducation, mais les jésuites ont toujours veillé à y entretenir le souci de l'humanisme, de la formation générale et de l'excellence. L'université de Sudbury (Ontario), maintenant la seule institution jésuite d'enseignement au Canada francophone, est limitée dans son pouvoir d'enseigner parce que fédérée à l'université Laurentienne : elle n'offre que des cours de théologie, de sciences religieuses, de philosophie, de folklore. L'évolution scolaire de notre pays (évolution tributaire des évolutions culturelles et socio-économiques) a donc amené les collèges de la Compagnie de Jésus à une situation pédagogique qui les a forcés à se caractériser moins par leurs plans d'études que par un certain esprit dont

les composantes sont le souci de la formation générale, l'humanisme, la recherche de l'excellence ; esprit qui n'est autre que celui du « Ratio studiorum ».

Comment la Compagnie a été amenée à s'engager dans ces collèges

Le premier collège que fonda au Canada la Compagnie de Jésus après sa restauration fut le *collège Sainte-Marie*. C'est à la demande expresse de Mgr Bourget, évêque de Montréal, que la Compagnie, en la personne du Père Félix Martin, entreprit de mettre sur pied ce collège, selon les vues de l'évêque, qui voulait une institution adaptée aux besoins des laïcs catholiques dans les diverses classes de la société, un établissement ouvert aux francophones et aux anglophones, dispensant une solide formation religieuse, classique, en même temps qu'une formation commerciale. À *Saint-Boniface*, ce fut aussi l'évêque, Mgr Taché, qui fit appel aux Jésuites pour assurer la direction et l'enseignement dans une institution déjà fondée par le diocèse. À *Edmonton*, la Compagnie fonda le collège en réponse à une demande de l'évêque, Mgr Legal, et d'un groupe de citoyens catholiques francophones. À *Gaspé*, l'évêque, Mgr Ross, pour lancer son petit séminaire, sollicitait et obtenait l'aide des Jésuites. Dans ces quatre cas (*Sainte-Marie, Saint-Boniface, Edmonton, Gaspé*), la Compagnie répondait à des demandes de la part des évêques.

À *Sudbury*, l'initiative fut prise par des Canadiens français qui signèrent des pétitions demandant un collège classique dirigé par les Jésuites. L'évêque, Mgr Scollard, appuya cette pétition et la Compagnie fonda le *collège du Sacré-Cœur*. À Québec, c'est à la prière de citoyens éminents et avec l'autorisation de l'archevêque, le cardinal Rouleau, que la Compagnie reprenait l'œuvre de l'ancien *collège des Jésuites*.

Quant aux deux collèges qui se sont ajoutés au *collège Sainte-Marie*, à Montréal (*Brébeuf* et *Saint-Ignace*), quant à l'université de *Sudbury*, c'est une décision de la Compagnie elle-même qui amena leur création : le premier (*Brébeuf*) répondait au besoin d'expansion du *collège Sainte-Marie*, le deuxième (*Saint-Ignace*) devait promouvoir les vocations à la Compagnie et la troisième (*l'université de Sudbury*) voulait faciliter aux jeunes Canadiens français du Nouvel-Ontario l'accès aux études universitaires en français.

Pourquoi la Compagnie a quitté ces collèges

La Compagnie s'est retirée du *petit séminaire de Gaspé*, en 1938, parce qu'elle avait accompli sa mission qui était de lancer l'institution, en attendant que d'autres puissent s'en charger. Elle a quitté le *collège d'Edmonton*, en 1942, parce que l'institution devenait de moins en moins rentable et que, par ailleurs, la minorité francophone de la province d'Alberta pouvait compter sur d'autres collèges. À *Saint-Boniface*, en 1967, c'est le manque de ressources humaines qui amenait les Jésuites à quitter le petit séminaire. Là aussi, d'ailleurs, la minorité francophone pouvait compter sur d'autres éducateurs. La même année (1967), la Compagnie quittait aussi le *collège du Sacré-Cœur*, à Sudbury. Raison : le manque de ressources humaines. Telle est aussi la cause du retrait des Jésuites du *collège Saint-Ignace*, en 1969, de la disparition du *collège Sainte-Marie*, la même année (1969) et de la cession du *collège des Jésuites* de Québec à des laïcs, en 1982. La même déficience motivait, l'an dernier (1986), la cession du *collège Brébeuf* à des laïcs, et elle déclenchera, dans quelques années, la même opération de retrait, à l'*université de Sudbury*.

Dans plusieurs cas, il convient de le noter, le retrait des Jésuites de leurs institutions éducatives a eu des suites positives. Ainsi, par exemple, au *collège Sainte-Marie*, l'UQAM a bénéficié d'un important noyau de ressources en personnel et en bibliothèques que les Jésuites y avaient concentrées en orientant l'institution vers le niveau universitaire. Au *collège Saint-Ignace*, les ressources de l'institution jésuite ont aussi facilité la naissance du cégep d'Ahuntsic. À Québec, le collège Garnier, sous une direction laïque, prend la relève du *collège des Jésuites*. À *Brébeuf* aussi une direction laïque assure la continuité de l'œuvre fondée par la Compagnie.

Influence des collèges de la Compagnie de Jésus

L'influence des collèges de la Compagnie sur la société canadienne-française n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique. Impossible de la mesurer en chiffres précis et significatifs ; mais tout le monde reconnaîtra qu'elle fut considérable.

Sous le régime français et au début du régime britannique, le *collège des Jésuites* de Québec (1635-1776) fut le centre culturel de la colonie. Dès 1652, on y jouait *LE CID* de Corneille, puis d'autres pièces du même auteur, par la suite. Le collège contribua à

former, pendant plus d'un siècle, les élites religieuses et laïques de la Nouvelle-France, sans compter de nombreux spécialistes en hydrographie, spécialité qui s'imposait dans ce Canada de lacs et de rivières.

Depuis le retour des Jésuites au Canada (1842), leurs collèges francophones ont aussi largement contribué à la formation des élites canadiennes-françaises tant au Québec où les francophones sont majoritaires que dans d'autres provinces canadiennes où ils sont minoritaires. Il n'est guère de milieux influents (clergé, politique, magistrature, diplomatie, enseignement universitaire, finance, direction d'entreprises, création artistique, radio, télévision, etc.) où l'on ne retrouve des anciens des collèges de la Compagnie, à des postes supérieurs ou dans des secteurs de pointe.

Les collèges de la Compagnie ont influencé leurs milieux non seulement par les individus qu'ils ont formés, mais aussi par certaines œuvres qu'ils ont créées ou contribué à créer. L'« École de droit » (1851-1867) du *collège Sainte-Marie* a donné naissance à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Un Père de ce même collège a participé activement à la fondation de l'ACJC (Association catholique de la jeunesse canadienne) qui, par ses nombreux cercles d'étude a grandement contribué à la formation religieuse, patriotique et sociale des jeunes Canadiens français de toutes les classes de la société, au Québec et dans d'autres provinces. La troupe de théâtre : « Les Anciens du Gesù » (formée d'anciens du *collège Sainte-Marie*) a préparé la voie à l'essor de l'art dramatique qui s'est produit à Montréal dans les années 50. Le projet de l'« université Sainte-Marie » a suscité la création de la deuxième université de langue française à Montréal (l'Université du Québec à Montréal). À Sudbury, des Jésuites du *collège du Sacré-Cœur* et de l'*Université de Sudbury* fondaient la « Société historique du Nouvel-Ontario » (1942), l'« Institut de folklore de l'Université de Sudbury » (1957-1972) et le « Centre franco-ontarien du folklore » (1972), alors qu'à Montréal, des Pères du *collège Brébeuf* mettaient sur pied l'« Observatoire de géo-physique » (1952). Et nous ne citons là que des exemples connus.

Si la quantité d'élèves qu'attire une institution peut donner une idée de l'influence qu'elle exerce, rappelons que le *collège Sainte-Marie* avait ouvert ses portes à 13 élèves, en 1848 : il en comptait plus de 2000 (sans inclure les effectifs des « cours culturels »), quand il fut absorbé par l'UQAM, en 1969. On évalue à quelque 25 000 le nombre de personnes

qui ont fréquenté ce collège au cours de ses 121 années d'existence. Le *collège Brébeuf*, de 1928 à 1986 est passé de 600 élèves à 2100. Des estimés bien fondés établissent à environ 15 000 le nombre d'élèves qui sont passés par cette institution depuis sa fondation. Si on fait le total de tous les élèves dont le nom a figuré dans les registres de tous les collèges francophones de la Compagnie de Jésus au Canada, on peut, en toute vraisemblance, avancer le chiffre approximatif de 45 000.

Activités éducatives des Jésuites en dehors de leurs collèges

Les activités éducatives des Jésuites du Canada français se sont longtemps limitées à l'œuvre de leurs collèges. Puis les circonstances ont amené la Compagnie à fournir du personnel éducatif (tantôt des individus, tantôt des groupes) à des institutions ne relevant pas de la province jésuite francophone. Si l'on prend comme années témoins les mêmes années que pour les effectifs engagés dans les collèges de la province, on peut voir comment cette pratique a évolué*. En 1900, sur les 222 Jésuites constituant la section francophone de la « mission » de la Compagnie de Jésus au Canada, un seul exerce une fonction d'enseignement en dehors des collèges de sa province. En 1926, il y en a un sur les 441 membres de la province. En 1939, on en dénombre 17 sur 680 (soit 2,3%) dans 10 institutions qui ne relèvent pas de la province jésuite francophone. En 1946, 30 sur 757 (3,9%) dans 15 institutions. En 1966 : 84 sur 742 (11,1%) dans 40 institutions. En 1978 : 74 sur 465 (15%) dans 37 institutions. En 1983 : 52 sur 440 (11,8%), dans 24 institutions. En 1986 (octobre) : 42 sur 395 (10,6%), dans 24 institutions. On voit par ce relevé que ce genre de ministère éducatif a fini par prendre une importance numérique supérieure à celle des collèges de la province (qui en octobre 1986, occupaient 29 Jésuites sur un effectif provincial de 395, soit 7,3%). Ce ministère « extra-muros » est d'ailleurs lui-même en régression, vu la décroissance des effectifs de la Compagnie de Jésus au Canada français.

Qu'ont fait les Jésuites du Canada français dans des institutions éducatives qui ne sont pas de leur province ? Les uns ont occupé des postes de direc-

tion, des postes de pastorale, des postes de bibliothécaires, surtout des postes d'enseignement au niveau secondaire, « collégial » et universitaire ; ils ont enseigné surtout des matières religieuses (théologie, Écriture sainte, déontologie de diverses professions, catéchèse) mais aussi des sciences profanes (physique, chimie, mathématiques, sciences économiques, sciences sociales) et de la littérature, de l'histoire, de la philosophie. Certains ont fait de la recherche dans le domaine de l'éducation (par exemple à l'INRS). D'autres enfin ont travaillé, à divers titres, au ministère de l'Éducation ou pour ce ministère : ainsi l'un d'eux, le P. Pierre Angers, présidait, de 1977 à 1979, la « Commission d'études sur les universités » chargée par le gouvernement du Québec de faire des recommandations pour améliorer le système universitaire de cette province.

Les publications pédagogiques des Jésuites

L'engagement des Jésuites dans le ministère des collèges les a naturellement amenés à réfléchir et à s'exprimer sur les problèmes théoriques et les problèmes concrets de l'enseignement. D'où un apport important de publications en ce domaine. De 1918 à 1975, ils ont lancé trois revues proprement pédagogiques. **L'ENTR'AIDE**, qui parut de 1918 à 1967, était une revue de pédagogie pratique, conçue d'abord pour les professeurs des collèges de la Compagnie, mais elle a rendu service à bien d'autres éducateurs. La revue **COLLÈGE ET FAMILLE** (1944-1969) s'adressait en premier lieu aux parents des élèves fréquentant les institutions jésuites, mais en fait elle a obtenu une audience plus vaste. **ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ** (1970-1975) abordait surtout les aspects sociologiques et culturels des problèmes de l'éducation au Québec. **RELATIONS** qui paraît depuis 1941, n'est pas une revue proprement pédagogique ; mais les Jésuites y ont souvent exprimé leurs idées sur les questions d'actualité concernant l'éducation. Au sujet des problèmes de l'éducation dans notre milieu, les Jésuites ont d'ailleurs publié deux mémoires substantiels. L'un portait sur les collèges classiques comme foyers de culture et s'adressait, en 1954, à la « Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels » (commission créée par le gouvernement du Québec). L'autre, présenté en 1962 à la « Commission royale d'enquête sur l'enseignement », traitait de l'enseignement universitaire au Québec. Les divers ouvrages pédagogiques écrits par des Jésuites, au cours des récentes décennies, sous forme d'essais ou sous forme de manuels, révèlent l'intérêt traditionnel de la Compagnie pour la formation générale. On y discute de philosophie, de phi-

* Les diverses données exposées dans la présente section ne tiennent pas compte des Jésuites du Canada français passés à diverses autres provinces de la Compagnie de Jésus en Afrique ou en Orient.

osophie de l'éducation, de l'humanisme et des humanités ; on s'y intéresse à la linguistique, à la musique, à la peinture, à l'histoire du Canada. On y propose des méthodes et des techniques pour l'enseignement du français, des mathématiques, de la botanique, du latin, du grec. On y vulgarise la dynamique des groupes, on y approfondit la psychologie de l'apprentissage. Ajoutons, pour terminer, que le **CENTRE PÉDAGOGIQUE** des Jésuites canadiens-français a, durant plus de 20 ans (de 1945 à 1967), édité et diffusé de nombreux textes et documents destinés aux professeurs des principales matières des collèges classiques.

L'engagement apostolique des Jésuites dans des collèges à eux, au Québec, aura duré 138 ans : de 1848, date de la fondation du collège Sainte-Marie, à 1986, date de la cession du collège Brébeuf à des responsables laïcs. Les lignes que l'on vient de lire n'ambitionnent pas de relater l'histoire de cette expérience un peu plus que séculaire : elles n'ont fait qu'en rappeler certains aspects. Il y en aurait bien d'autres à examiner. Et puis, après un rappel de ce qui fut, il y aurait lieu de s'interroger sur l'avenir : « Comment les Jésuites du Québec conçoivent-ils désormais leur ministère auprès des jeunes » ?

POUR DES TIRÉS À PART DE PROSPECTIVES

Vous aimeriez faire connaître à votre milieu tel ou tel article de PROSPECTIVES ? Ou encore vous en servir dans le cadre de rencontres pédagogiques ? Le Centre de documentation du CADRE vous offre la possibilité d'acheter les tirés à part dont vous avez besoin. Voici la liste de prix (frais de poste et de manutention inclus) en vigueur actuellement :

Quantité	Nombre de pages de l'article			
	3 p. ou moins	4 p.	5 p.	6 p.-8 p. ou plus
10 copies	2,75 \$	3,50 \$	4,50 \$	5,00 \$
25 copies	6,25 \$	7,50 \$	8,75 \$	10,00 \$
50 copies	10,00 \$	13,00 \$	16,00 \$	20,00 \$
100 copies	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$

Pour vous assurer d'un service rapide, il suffit de remplir un fac-similé du coupon-réponse suivant et de le retourner (*accompagné d'un chèque ou mandat à l'ordre de PROSPECTIVES*) au Centre de documentation du CADRE, a/s Mme Monique Pillon, 1940, boul. Henri-Bourassa est, Montréal, H2B 1S2

Nom : _____

Adresse complète : _____

No de Prospectives : Vol. : _____ No : _____

Titre de l'article : _____